

DECISION DU MAIRE DU 16 AVRIL 2020

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMIS DU CENTRE EQUESTRE DE MONTVALTIN (ACEM)

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et son article 1^{er},

Vu la demande de Monsieur ARGEMI, directeur des Ecuries de Montvaltint le 13 avril 2020,

Considérant la nécessité de soutenir les acteurs locaux tels que le Centre Equestre de Montvaltint qui participe au développement de la Commune,

Considérant la nécessité d'apporter des soins continus aux chevaux du Centre Equestre,

Considérant le plan d'urgence sanitaire qui met en difficulté économique le Centre Equestre de Montvaltint,

DECIDE

D'attribuer à l'association du Centre Equestre de Montvaltint, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € pour la continuité des activités et pour aider au bien-être des animaux aux écuries de Montvaltint.

Chantal CORDELIER
MAIRE

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

21 AVR. 2020

LE MAIRE,

Fait à Le Breuil, le 16 avril 2020

Chantal CORDELIER
Maire

